

Résolution présentée par la délégation de la

République populaire de Chine

Thème Conflit et sécurité internationale

Concerne Dissolution de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Assemblée Générale,

Notant que l'OTAN est la principale alliance militaire dans le monde. Elle est née en 1949, dans le climat tendu de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la naissance de la Guerre froide. Elle avait comme but la lutte contre l'expansion de l'URSS,

Rappelant qu'il s'agissait également d'un prétexte étatsunien pour étendre la doctrine Truman en Europe et y mettre en place le *European Recovery Program* ce qui a eu pour effet de rendre les pays européens dépendants économiquement et militairement des Etats-Unis,

Alarmée premièrement par le fait que l'URSS ainsi que l'alliance issue du Pacte de Varsovie ont disparu en 1991 et que l'OTAN, la guerre froide terminée, est toujours présente et deuxièmement par le fait que cette dernière s'ingère et intervient unilatéralement militairement dans des contrées n'ayant plus aucun rapport avec l'Atlantique Nord,

Accusant directement l'OTAN d'être à l'origine d'un climat d'insécurité et d'être une menace permanente pour la paix globale. Elle est en outre responsable de l'escalade des tensions entre l'Occident et la Russie au XXI<sup>e</sup> siècle lorsqu'elle s'immisce dans sa sphère d'influence. Enfin ses interventions en Afghanistan, en Serbie et en Libye non sollicitées par l'ONU attestent de leur illégitimité,

Scandalisée que l'Organisation soit un moyen utilisé par les Etats-Unis suzerains et ses vassaux européens pour étendre leur sphère d'influence et pour capitaliser sur le dos des pays qu'ils déstabilisent comme pendant l'ère coloniale. Sous prétexte d'apporter la paix, l'OTAN fait la guerre et s'assure en réalité de perpétuer l'éternelle hégémonie occidentale sur le monde,

Décide :  
- En vertu de l'Article 14 de la Charte des Nations unies, de dissoudre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et de ses sous-organes sans condition car cette dernière ne respecte pas les valeurs et principes énoncés dans le préambule de la Charte.  
- De laisser à l'OTAN jusqu'en 2025 pour se retirer de ses opérations et missions en cours et jusqu'en 2028 pour mettre légalement fin à son existence. Le Conseil Economique et Social de l'ONU s'assurera de son effective dissolution.

Le texte français fait foi

